



Règlement intérieur (1/2)

Bienvenue chez R.E.D !

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant. Nous vous remercions de votre confiance et voulons attirer votre attention sur notre règlement intérieur ; prévu à l'article 6 de nos statuts - précise et complète le fonctionnement de l'association Rythme Expression Danse – R.E.D.

■ CALENDRIER

Les cours sont assurés toutes les semaines ; hors vacances scolaires et jours fériés (sauf cas exceptionnel de répétitions et/ou rattrapages de cours).

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement.

Les **numéros de téléphone** (domicile, portable, travail) et l'**adresse postale** ainsi que le **mail CORRECTEMENT** rédigés sont à communiquer obligatoirement afin de prévenir en cas d'urgence, d'annulation de cours et pour tout autre type d'information.

L'association R.E.D s'engage à ne pas divulguer vos données personnelles.

■ CERTIFICAT MEDICAL (obligatoire)

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'activité choisie au sein de R.E.D doit être fourni lors de votre première inscription à R.E.D (dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité).

Il doit être daté de moins de trois mois au moment de l'inscription.

Un certificat médical sera demandé tous les trois ans dans le cadre d'un renouvellement d'inscription (sauf cas particulier d'arrêt et de non pratique d'activité pendant x temps).

Pour les nouveaux inscrits ou lorsque le certificat médical date de plus de trois ans, R.E.D se réserve le droit d'exiger un nouveau certificat médical.

Nous vous demandons de signaler aux professeurs toutes informations liées à votre situation de santé et/ou de handicap.

■ MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont revus chaque année mais pas forcément modifiés.

L'inscription au cours R.E.D engage financièrement, pour l'année, l'adhérent majeur ou le représentant légal pour les mineurs.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas particuliers de maladie, déménagement ou décès (justificatif à fournir).

Adhésion à l'association : Elle est réglée dès l'inscription. Elle est valable pour toute l'année scolaire en cours.

Cotisation cours : un chèque global pour l'année ou deux, trois chèques à l'ordre de RED.

Paiement : possibilité de payer en espèce ou par chèque (en une, deux ou trois fois – premier encaissement dans les 2 à 4 semaines suivant l'inscription).

Une facture acquittée sera délivrée seulement si la demande a été formulée au Bureau R.E.D.

■ ASSIDUITE

Pour les mineurs, vous devez vous assurer de **la présence du professeur dans les locaux** avant de laisser votre enfant.

Les élèves doivent **respecter les horaires** avec ponctualité et avoir une **attitude correcte** entre eux, ainsi qu'envers le professeur. La plus grande régularité dans la fréquentation des cours est demandée.

Afin d'éviter tout risque de blessure dû à un manque d'échauffement, l'élève ne pourra participer au cours s'il est en **retard** de plus de 15 mn (sauf accord du professeur).

De même, nous attendons des parents qu'ils récupèrent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le cours suivant.

Les parents ne pourront pas rester dans la salle pendant le déroulement du cours sauf **accord exceptionnel** du professeur ou de l'équipe R.E.D.

Dans le cas d'un retard ou d'une absence, les professeurs doivent obligatoirement en être informés par, sms, mail ou téléphone.

■ PERTE / VOL D'OBJETS OU DE VETEMENTS

L'association R.E.D et les professeurs **déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol** dans le vestiaire, les salles de cours ou autres lieux d'exercice.

Toutefois, une boîte « d'objets trouvés » est à votre disposition dans chaque salle de cours. En fin d'année, ils sont envoyés au siège de l'association.

■ TENUE

Eveil /Danse : Collant sans pied ou leggings / jogging ou short, débardeur ou tee-shirt.

Chaussons de jazz non obligatoires.

Les **cheveux doivent être attachés.**

Gym, Stretching, renforcement musculaire, Yoga, Yogalates : Par souci d'hygiène, nous vous demandons d'apporter une **serviette de toilette propre** à chaque cours. Il est vivement conseillé d'apporter une bouteille d'eau pour bien vous hydrater.

Tenue décontractée et **chaussons de gym / baskets à semelles propres.**

■ ASSURANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association R.E.D est couverte par **une assurance à responsabilité civile** via la Société d'assurance MAIF.

Association Rythme Expression Danse – R.E.D

Siège social : 9 rue Amédée Picard - 94230 Cachan

Règlement intérieur (2/2)

■ SPECTACLE

Les places sont payantes y compris pour les parents des élèves ; et pas pour l'élève sur scène.

La présence de chaque danseur est souhaitée. Si toutefois, l'élève ne pouvait ou ne voulait pas participer, il faut prévenir le professeur dans les meilleurs délais.

L'absentéisme répété et non justifié du danseur entraînera la non-participation au spectacle de fin d'année.

Une participation financière sera éventuellement demandée aux parents pour l'achat de tissus, costumes et accessoires. La confection du costume reste à la charge du danseur sauf cas exceptionnel annoncé au préalable par le Bureau R.E.D ou les professeurs.

Pour un prêt de costume R.E.D, une caution peut vous être demandée.

Après utilisation, le costume propre et complet sera à remettre aux professeurs à une date fixée et communiquée au préalable. Si non-restitution de ce dernier, la caution sera encaissée par l'association R.E.D.

Une communication sera faite à ce sujet au moment voulu.

■ MANIFESTATION / DEMONSTRATION

En tant qu'adhérent/élève, votre présence est vivement souhaitée aux diverses manifestations organisées par l'association (journée des solidarités, fête de la ville, forum des associations et autres événements).

Dans le cas où vous ne souhaitez pas y participer, vous devez impérativement prévenir les professeurs et/ou le Bureau R.E.D dans les meilleurs délais.

■ INFORMATION

Vous devez vous montrez très attentif aux différents courriers, mails, sms « flash info R.E.D », notes qui vous seront envoyées et/ou distribuées en cours par le Bureau R.E.D ou les professeurs.

Ces documents contiennent, en général, des informations très importantes sur l'association, réglementations sanitaires, et organisation des diverses manifestations.

Quel que soit le support de communication (web, affichage etc...) l'usage de la propriété R.E.D (hors Conseil d'Administration de l'association) est formellement interdit.

Toutefois, une demande au préalable peut se faire auprès du Bureau R.E.D.

■ RGDP

Loi sur le règlement général sur la protection des données privées RGDP, en vigueur.

Les membres du bureau R.E.D



Association R.E.D : Règlement intérieur – Saison /

- * Nom & Prénom de l'élève :

.....

Fréquente le(s) cour(s) de :

- POUR MINEUR : Nom & Prénom du représentant légal (obligatoire)

.....

→ J'ai lu attentivement le règlement intérieur de l'association R.E.D et accepte ses clauses.
Je reconnais avoir été informé(e) par le bureau R.E.D, que les **divers événements peuvent être filmés et/ou photographiés.**

*Date et signature : 

Mention « Lu et Approuvé »

* renseignements obligatoires